

**Mot de Bienvenue :**

*« L'ensemble des équipes des Instituts de Formation en santé est heureuse de vous accueillir en tant qu'intervenant occasionnel.  
Nous vous remercions par avance de votre investissement dans la formation des apprenants. »*

L'équipe des Instituts de Formation en santé

Les instituts de formation en santé du CH Sarrebourg s'engagent à s'inscrire dans le cadre légal et réglementaire de la qualité de la formation en lien avec l'article 6 de la loi « Avenir professionnel » du 05 septembre 2018 complétée par les décrets 2019-564 et n°2019-565 du 06/06/2019 qui instaure un Référentiel National Qualité Unique de certification des organismes de formation (Qualiopi).

Dans le respect des 7 critères et indicateurs du Référentiel National Qualité de la certification QUALIOPi dans la catégorie « Actions de formation », nos engagements qualité sont structurés autour de 5 axes :

- La satisfaction des apprenants
- La satisfaction des autres parties prenantes dans les formations (partenaires de stage et organismes financeurs...)
- L'implication des équipes administratives et pédagogiques dans la démarche qualité
- L'engagement des intervenants extérieurs dans le respect du référentiel de formation et du référentiel qualité
- L'amélioration continue de nos prestations de formation.

Le présent livret d'accueil, la charte qualité de l'intervenant occasionnel et le règlement intérieur sont disponibles sur le site des Instituts : <https://www.ifsi-ifas-sarrebourg.fr>

Les Instituts de Formation en Santé proposent :

- De la formation initiale : soins infirmiers et aides-soignants
- De la formation continue

L'organigramme est disponible sur le site des Instituts : <https://www.ifsi-ifas-sarrebourg.fr>


**1. Profil de poste :**

**DEFINITION DU POSTE :** L'intervenant occasionnel exerce des missions de formations ponctuelles au sein des Instituts de Formation. Il s'agit d'une personne choisie en raison de ses compétences dans les domaines scientifiques ou professionnels, qui exerce en dehors de son activité d'enseignement, une activité professionnelle principale.

**RATTACHEMENT HIERARCHIQUE :** Positionnement du poste dans l'organigramme

L'intervenant occasionnel assure sa fonction sous l'autorité et la responsabilité du Directeur des soins des Instituts de Formation en Santé (IFSI et IFAS) des cadres de santé formateurs des Instituts de Formation en Santé.

**RELATIONS FONCTIONNELLES PRINCIPALES :** Liaisons internes → Les cadres de santé formateurs et les secrétaires de l'IFS

 <p style="text-align: center;"> <b>INSTITUTS DE FORMATION</b>  <b>Simone VEIL</b>  <b>(IFSI - IFAS - Formation Continue)</b> </p>	<b>LIVRET D'ACCUEIL DE</b> <b>L'INTERVENANT</b> <b>OCCASIONNEL</b>	Système de classement : 23 FT 01 Version N°2 Date de rédaction : 13/01/2022
--	--	--

### MISSIONS

Au sein des Instituts de Formation en Santé, l'intervenant occasionnel :

- Assure des activités de pédagogie directe, indirecte et transversale qu'elle soit la population d'apprenants : étudiants infirmiers/élèves aides-soignants et leurs années de formation.
- Assure des activités pédagogiques en lien avec le formation continue
- S'engage dans la démarche qualité des Instituts de Formation en Santé et applique les dispositions prévues dans ce cadre.

### ACTIVITES PRINCIPALES

Au sein des Instituts de Formation en Santé, l'intervenant occasionnel :

- Réalise des cours magistraux, des travaux dirigés, des travaux de groupe, des ateliers pratiques en favorisant l'interaction et en maîtrisant les contenus tant d'un point de vue théorique que pratique.
- Participe à des réunions de travail avec différents intervenants.

### ACTIVITES TRANSVERSALES

Non dépendantes des Instituts de Formation.

### EXIGENCES DU POSTE

**Caractéristiques de l'emploi** : Dans le cadre du projet pédagogique élaboré en équipe, l'intervenant occasionnel est autonome dans l'exercice de son travail, notamment sur les méthodes et les moyens pédagogiques à mettre en œuvre auprès des apprenants. Il partage toutefois son projet avec le cadre de santé formateur qui l'a sollicité afin de garantir une cohérence dans la construction pédagogique.

**Diplôme(s) professionnel(s) requis souhaite(s)** : Non spécifique, dépend des compétences recherchées.

**Qualités requises** : Positionnement professionnel aux différents interlocuteurs,

Appétence à la pédagogie, à la formation et à l'animation de groupe.


Capacités relationnelles et de communication dans le respect, l'écoute et la pondération de l'autre.

**Compétences requises** : Co concevoir et animer des actions de formation initiale et continue dans le domaine de la santé et des soins.

Communiquer et transmettre des informations.

### CONDITIONS D'EXERCICE

Les horaires sont modulés pour s'adapter aux activités des Instituts de formation en santé.

 <p>INSTITUTS DE FORMATION Simone VEIL (IFSI - IFAS - Formation Continue)</p>	<p>LIVRET D'ACCUEIL DE L'INTERVENANT OCCASIONNEL</p>	<p>Système de classement : 23 FT 01 Version N°2 Date de rédaction : 13/01/2022</p>
---	--	--

## **2. Votre intervention :**

Votre séquence pédagogique est organisée par le cadre formateur qui vous a contacté. Elle est formalisée sur le contrat d'activité pédagogique à titre temporaire pour intervenant occasionnel, sur lequel vous trouvez l'ensemble des informations nécessaires.

## **3. Nos ressources :**

Les Instituts mettent à votre disposition des moyens techniques : salles, ordinateurs, vidéoprojecteurs, connexions internet, logiciels de visioconférence.

Un parking et un restaurant du personnel vous sont accessibles.

Pour toute information en lien avec une situation de handicap, vous pouvez contacter notre référente handicap :

Madame Françoise WALKER : [f.walker@ch-sarrebourg.fr](mailto:f.walker@ch-sarrebourg.fr), au 03 87 23 23 53